GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Travaux de confort d'été dans les établissements scolaires

GUIDE D'AIDE À LA DEMANDE DE FONDS VERT

Au préalable du dépôt de votre demande de subvention, il est indispensable de prendre connaissance des modalités pratiques d'accès au Fonds vert, aux postes de dépenses subventionnés et aux spécificités techniques auxquelles le projet doit répondre. Vous retrouverez l'ensemble de ces éléments dans le cahier d'accompagnement de la mesure rénovation énergétique des bâtiments publics locaux du Fonds vert, disponible à l'adresse : **www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert**

FRANCE NATION VERTE

Agir · Mobiliser · Accélérer

Étape 1 - Accéder au formulaire pour déposer une demande de subvention

Le formulaire numérique de demande de subvention est disponible uniquement sur la plateforme **Démarche numérique.** Il n'existe pas de formulaire papier ou de demande par courriel adressé aux services de l'État.

Il est possible d'accéder au formulaire de demande de subvention à partir de plusieurs canaux.

1. Directement en cliquant ici : Fonds Vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
2. À partir d'un moteur de recherche, en tapant **Fonds vert rénovation énergétique**
3. A partir de la plateforme Aides-territoires, qui recense les aides disponibles pour les collectivités et acteurs locaux, vous pouvez trouver la fiche technique de l'aide du Fonds vert en cherchant **Fonds vert rénovation** dans le moteur de recherche de la plateforme.

Accès direct à partir de la plateforme **DÉMARCHE NUMÉRIQUE**

Accès depuis la plateforme **AIDES-TERRITOIRES**

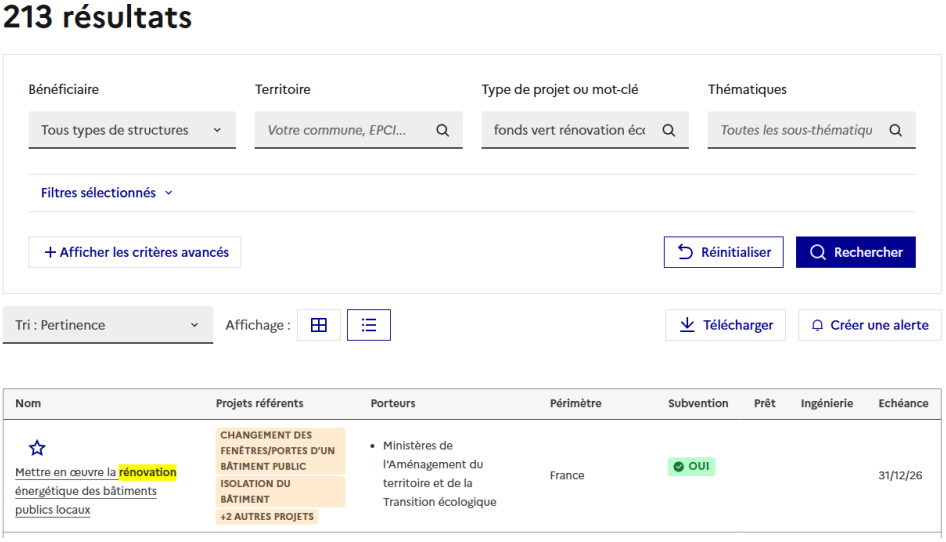

Étape 2 – Remplir le formulaire

1 Connectez-vous ou créez un compte pour commencer la démarche

2 Renseignez le numéro de SIRET de votre structure

3 Renseignez les premiers champs du formulaire

4 Lorsque vous accéderez à la partie 2, Présentation générale du projet et ambition écologique, et la sous-partie **Contexte territorial du projet,** renseignez le nom du département dans lequel le projet est implanté.

Cette étape est importante : le soutien au confort d'été s'appliquant de façon différente dans les départements de France hexagonale et dans les territoires d'outre-mer (confort thermique), le nom du département permet d'ouvrir les champs du questionnaire appropriés dans la partie 4 du formulaire.

5 Vous pouvez continuer à remplir les informations demandées par le formulaire.

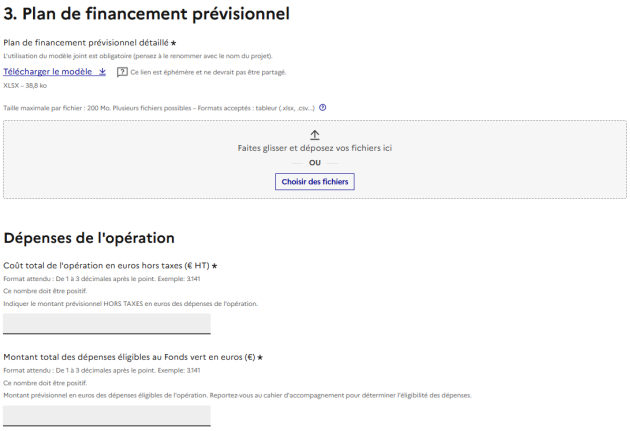

6 Lorsque vous arrivez à la partie 4, vous pouvez ici **renseigner la nature de l'opération,** et ainsi préciser qu'il s'agit d'une opération uniquement confort d'été.

À noter : si dans sa phase de conception le projet a bénéficié d'une aide en ingénierie (étude thermique, étude de faisabilité, etc.) vous pouvez l'indiquer aux services qui instruiront votre dossier et joindre tous documents utiles pour accélérer l'instruction.

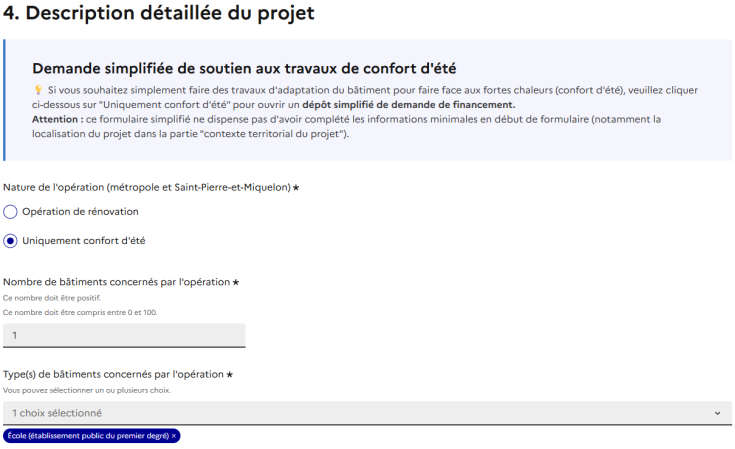

Étape 3 – Soumettre la demande de financement

7 Lorsque le dossier est complété, vous devez cliquer sur Déposer le dossier afin que celui-ci soit transmis aux services de l'État dans votre département, qui l'instruiront.

À noter : il est conseillé, en amont du dépôt de la demande, de prendre contact avec les services de l'État afin de faire connaître votre projet et ainsi être accompagné dans votre démarche.

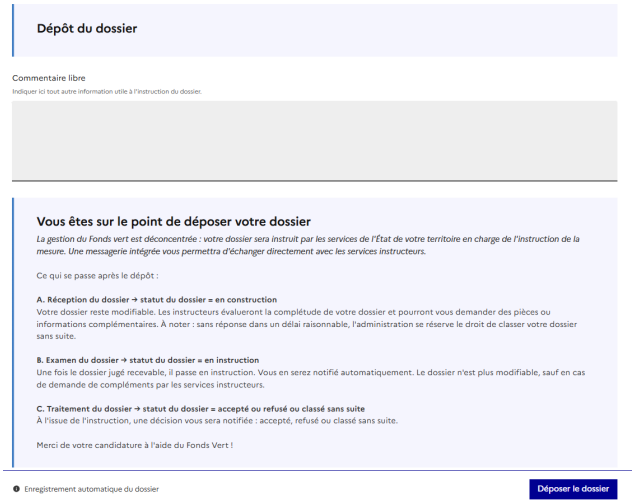

Pour plus d'informations sur le Fonds vert, consultez le site :
www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert